

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1153 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association la Fédération du Logement de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association la Fédération du Logement de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.